



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

*7.5.5 Subventions accordées aux autres
personnes morales de droit privé*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille.

Absente : Mme SERENNE Valérie représentée par M. SCHERER Alban

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILLOU Anthony

45-2026

APPROBATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APPEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES SINISTRÉES DANS LES INCENDIES DE L'ÉTÉ : 500 EUROS

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

CONSIDERANT que face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

CONSIDERANT que face aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendré, il est proposé que la commune apporte son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

que la Commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY

le : 13/10/27

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260928-DCM45-2026-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

- **FAIRE** un don d'un montant de 500€ à la Protection civile.
- **HABILITER** Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
M. GUILLOU Anthony



La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne



La Maire,

A blue ink signature of Jocelyne PHILLODEAU.

Jocelyne PHILLODEAU